

VIABILITÉ HIVERNALE

Du 16 novembre 2011 au 14 mars 2012 les services techniques de la Ville de Reims sont mobilisés 24h/24 pour offrir des conditions de circulation optimales aux habitants. En relation directe avec Météo France, les équipes de la Ville de Reims et de Reims Métropole sont donc en alerte permanente pour assurer la circulation des usagers en toute sécurité notamment en périodes d'intempéries et garantir la continuité des services publics.

Sur le terrain, 3 types d'équipes aux services des usagers

Voirie

Les équipes sont composées d'un responsable, de chauffeurs et de convoyeurs. Elles disposent de 4 saleuses dont 2 sont équipées de lames. Les agents sont d'astreinte en période d'une semaine de 0 h / 12 h et 12 h / 24 h.

Des circuits prioritaires sont préétablis pour permettre la desserte des établissements publics, de l'hôpital, des cliniques, des résidences de personnes âgées et pour dégager les itinéraires de bus...

Mobilisation d'environ **20 agents**.

Propreté

Les agents de la propreté interviennent principalement sur les trottoirs, les places piétonnes, les pistes cyclables. Les équipes disposent de matériels spécifiques pour les petites largeurs. Environ **60 agents** (dont une dizaine sont des chauffeurs sur saleuses)

Espaces Verts

Les agents participent au déblaiement des allées, des parcs et squares et des cours d'écoles. Les cimetières sont confiés aux entreprises adjudicataires des espaces verts. Environ **30 agents**.

Veille météorologique

Une convention a été signée avec Météo France qui prévoit un contact plusieurs fois par jour avec les prévisionnistes pour un ajustement en temps réel des conditions de circulation. Ce travail doit permettre d'annoncer un épisode neigeux ou verglacé en amont et ainsi permettre aux services municipaux de mobiliser le personnel et le matériel nécessaires.

Contacts presse :
G. Dogué – V. Blum

Ville de Reims
Tél. : 03.26.77.75.45/44

genevieve.dogue@reimsmetropole.fr
virginie.blum@reimsmetropole.fr
Site Internet
www.reims.fr

Méthode de salage et de déneigement

Les services de la ville mettent tout en œuvre pour dégager la chaussée et les trottoirs dans les meilleurs délais. Cependant plusieurs paramètres peuvent ralentir l'efficacité du dispositif :

- la température du sol, de l'air
- la présence de neige, de pluie verglacée, de vent
- la période de la journée (jour ou nuit)
- la circulation et/ou le stationnement gênant

Une fois la chaussée traitée, une alchimie doit s'opérer. Le mélange neige, sel et passages des véhicules forme une "soupe" qu'il convient ensuite d'évacuer avec des équipements appropriés (lame ou chasse-neige).

Tout cela prend du temps et chacun doit faire preuve de tolérance et de patience.

Ce qu'il faut savoir

En dessous de - 6° le sel n'a plus d'efficacité.

5 à 20 gr de sel / m² uniformément répartis sur le sol suffisent dans la plupart des cas.

Les propriétaires d'immeubles, propriétaires de pavillons, syndicats de copropriétaires peuvent voir leur **responsabilité civile et même pénale engagée** lorsqu'un piéton se blesse en glissant sur le trottoir gelé devant l'habitation.

Si déneiger est un **devoir civique**, à l'impossible nul n'est tenu : il suffit simplement de laisser un **espace déblayé** et rendu **non-glissant** suffisant pour permettre le passage des piétons.

Equipements mis à la disposition des Rémois

200 bacs à sel répartis sur la Ville de Reims et réapprovisionnés régulièrement par les services ou les entreprises spécialisées locales sont mis à la disposition de la population.

Les Rémois peuvent aller chercher du sel, en quantité raisonnable, 15 rue Arthur Décès devant la grille d'entrée (accès libre) du service Voirie et Propreté de la Ville de Reims à partir du 16 novembre.

Une fois la neige évacuée, quelques grammes de sel au m² suffisent pour un traitement efficace. Un seau de sel suffit largement pour un hiver.

Voie tramway

Le déneigement de la voie du tramway est pris en charge par la société MARS, chargée d'exploiter le réseau bus et tram de l'agglomération rémoise.

Seule la voie mixte rue Schweitzer, où les voitures circulent sur la voie du tram, est déneigée par les équipes de la Voirie de la Ville de Reims.

De même, les voies de circulation longeant la voie du tramway sont déneigées par les équipes de la Voirie de la Ville de Reims.

La zone APS (alimentation par le sol) du centre ville, entre la place de la République et l'arrêt Comédie n'est jamais salée. Cette zone bénéficie d'un traitement spécifique réalisé par MARS.

Contacts presse :
G. Dogué – V. Blum

Ville de Reims
Tél. : 03.26.77.75.45/44

genevieve.dogue@reimsmetropole.fr
virginie.blum@reimsmetropole.fr
Site Internet
www.reims.fr

Quelques conseils pratiques

A l'approche de l'hiver :

- **Vérifiez votre véhicule** : les circuits électriques (batteries, alternateurs), les balais d'essuie-glaces et le lave-glace ; munissez-vous de raclette et de gants.
- Les épisodes neigeux sont fréquents dans notre région ces dernières années, **l'installation de pneus hiver sur votre véhicule** permet d'avoir une meilleure adhérence sur la chaussée.
- **Enlevez la neige** et la glace des vitres, du toit, des phares et des rétroviseurs.
- Adopter une **conduite préventive** : anticipez vos manœuvres, évitez d'accélérer ou de freiner brutalement, ne donnez pas de coup de volant brusque.
- **Ralentissez** à la moindre alerte : traces humides, brouillard, gelées blanches.
- **Ne doublez pas les véhicules de salage et de déneigement (art. R414-17 du Code de la Route).**
- Détectez les **zones à risques** : les virages, les giratoires, les ponts, les bordures du canal.
- Ne croyez pas aux **effets immédiats** du sel.
- **Allumez** vos feux de croisement.
- Augmentez les **distances de sécurité** avec le véhicule qui vous précède.
- **Différez** votre déplacement si vous le pouvez. Dans la mesure du possible, **laissez** votre véhicule au garage.
- Privilégiez les **transports collectifs** : ils vous apporteront sérénité et sécurité.
- Dans tous les cas, prévoyez une **durée de trajet** plus longue que d'habitude.
- Veillez à **bien stationner votre véhicule**. Un véhicule mal stationné peut empêcher le passage des engins de déneigement.

Contacts presse :
G. Dogué – V. Blum

Ville de Reims
Tél. : 03.26.77.75.45/44

genevieve.dogue@reimsmetropole.fr
virginie.blum@reimsmetropole.fr
Site Internet
www.reims.fr